



### Aides à l'achat d'un vélo

	Je suis une personne <b>physique</b> avec un <b>RFR*</b> par part inférieur ou égal à 6 358 €	Je suis une personne <b>physique</b> avec un <b>RFR*</b> par part entre 6 358 € et 14 089 €	Je suis une personne <b>physique</b> avec un <b>RFR*</b> par part entre 14 089 € et 19 200 €	Je suis une personne <b>physique</b> avec un <b>RFR*</b> par part supérieur à 19 200 €	Je suis une personne <b>en situation de handicap</b>	Je suis une <b>association</b>
Vélo musculaire	150 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC	/	/	/	/	/
Vélo à assistance électrique	400 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC	300 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC	200 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC	/	400 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC	/
Vélo cargo (avec ou sans assistance électrique)	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC (sans condition de revenus)					
Vélo adapté à une situation de handicap (avec ou sans assistance électrique)					750 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC (sans condition de revenus)	/

\* RFR : revenu fiscal de référence

Les vélos neufs et d'occasion (uniquement auprès d'un revendeur professionnel) sont concernés par cette aide. Une personne (physique ou morale) ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois en tout et pour tout.